AVIS DE DEPOT D'UNE

DEMANDE D'URBANISME

- THAINDE D'URBANISME
Décret N° 2018-617 du 17 Juillet 2018 portant modification du code de l'urbanisme () CERTIFICAT d'URBANISME
() PERMIS DE CONSTRUIRE
() PERMIS D'AMENAGER
* Lotissement ou aménagement
* Lotissement ou aménagement avec travaux (création de voies, équipements, espaces communs * Lotissement sité dans un site ou un secteur sauvegardé
* Autre :
* Autre :
* Travaux non soumis à permis de construire, portant sur une maison individuelle
- Vision forcière soumise au contrôle de la communication de la co
TO THE PERMOLIA
() MODIFICATION D'UN PERMIS DELIVRE
() TRANSFERT D'UN REDAMS COURS
() AUTRE: Pannease Photosoftos ges. N° d'enregistrement : Dese constitute production de la constitute del constitute de la constitute de la constitute de la constitu
N° d'enregistroment DC90 4.6
Boutement Drainey Olive Co.
Nom et prénom du demandeur : KREBS Date d'enregistrement : 28 24 SALORI DE LO COLORI DE LO COLOR
Adresse du terrain :
Hauteur du projet :
Surface de la construction à démolir :
Nombre de lots (pour lotissement ou divisions foncières): Destination de la construction :
Thete in the court
Affiché le : 28 4 24
Retiré le :
The state of the s
Onne)

Article A423-4 du Code de l'Urbanisme : Le maire affecte aux demandes de modification ou de transfert d'un permis en cours de validité un numéro d'enregis-Article A423-4 du Code de l'Urbanisme: Le maire affecte aux demandes de modification ou de transfert d'un permis en cours de validite un numero d'enreg trement composé du numéro du permis dont la modification ou le transfert est demandé, auquel il ajoute un numéro composé de la lettre « M » en cas de trement compose au numero au permis aont la modification ou le transfert est demandé, auquel il ajoute un numero compose de la lettre « M » en cas de modification ou de la lettre « t » en cas de transfert, suivie de deux chiffres, pour une numérotation en continu des demandes successives, d'une part, des

Exemplaire destiné à l'affichage dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la demandé ou de la déclaration et pendant la durée d'instruction de celle-ci (article